

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
 ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 ARCHITECTURE : LYCÉES EN RE-CRÉATION



© Arthur Perset

p.11 EXPOSITION : LE CORBUSIER, 103 MAISONS ET LA VILLE DE CHANDIGARH

“ ... Chandigarh est aujourd’hui à un tournant de son histoire : elle n’a que cinquante ans d’existence, mais la question de sa patrimonialisation se pose avec acuité. L’exemple de Brasilia – créée par Oscar Niemeyer et Lucio Costa et classée Patrimoine mondial en 1987 –, est constamment citée lorsque l’on évoque le devenir de Chandigarh...”

Remi Papillault, architecte

p.3 PRÉ-PROGRAMME DES XI^e RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

EDITO

Chers Consoeurs, Chers Confrères,

Nouvellement élu, l'ensemble du Conseil désire, tout d'abord, vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée. Nous souhaitons être à la hauteur de cette mission en nous inscrivant dans la continuité du travail élaboré sous les présidences de Joseph



Almudever et de Philippe Vigneu.

Nous vous informons que la **formation continue** va devenir **obligatoire** pour l'ensemble de la profession à partir du **1^{er} janvier 2008**.

Pour aller vers cette démarche, nous vous proposons une formation très importante : **La médiation :**

un savoir-faire pour l'architecte

Cette formation est d'un intérêt capital pour la profession car elle intervient dans un contexte global d'apprentissage à la prise de parole en public. Pour d'une part, participer aux jurys de concours en sachant défendre les projets présélectionnés et d'autre part, savoir conseiller et négocier avec vos maîtres d'ouvrage.

Ce stage vous permettra d'être inscrit sur la liste des jurés.

En 2007, les premières sessions se dérouleront sur 2 jours les 9 et 10 novembre à Saint-Gaudens et les 30 novembre et 1^{er} décembre à Toulouse. Trois autres stages seront programmés en 2008 (voir détail en page formation).

Il est urgent de vous inscrire

Renseignements :

pole.archiformation@gmail.com

La profession doit être représentée avec rigueur, professionnalisme et recul.

Les tendances actuelles de l'architecture se doivent d'être défendues, expliquées devant des non spécialistes avec de la cohérence.

Un jury est une occasion exceptionnelle de défendre l'architecture.

Marie-Martine LISSARRAGUE

Présidente de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

EXPOSITION

Le Corbusier : 103 maisons et la ville de Chandigarh

Jusqu'au 19 janvier 2008

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville, Toulouse

Expositions présentées par l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse) et le CAUE31 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Haute-Garonne), avec le soutien de l'AMO (Architecture et Maîtres d'Ouvrage).
Commissariat / scénographie : Rémi Papillault, Lionel Machonin et Uyen Bui
Vidéo : Marco Tanca.

La ville de Chandigarh

De 1951 à sa mort en 1965, associé avec Pierre Jeanneret, Maxwell Fry et Jane Drew, Le Corbusier travaille à la construction de Chandigarh, nouvelle capitale de l'Etat indien du Punjab, ville qui compte aujourd'hui un million et demi d'habitants.

Chandigarh est le seul projet de ville que Le Corbusier a finalement réalisé, en développant une pensée urbaine cohérente, depuis la conception de quartiers de « maisons » jusqu'à celle des espaces monumentaux du Capitole.

L'exposition présente sous forme de panneaux, photographies et vidéo une analyse des principes et du devenir du système urbain pensé par Le Corbusier pour Chandigarh ainsi que les différents bâtiments publics qu'il a conçus et construits dans la ville.

Exposition réalisée par le Séminaire Stratégies Urbaines de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse sous la direction de Rémi Papillault, avec le soutien de l'AMO



© Rémi Papillault

103 maisons

Entre 1906 et 1965, Le Corbusier conçoit 106 projets de « maisons » dont 36 seulement furent finalement réalisées.

L'exposition rassemble les maquettes des 103 maisons connues, réalisées à la même échelle (1/200^e) par l'atelier de l'architecte japonais Tadao Ando. L'ensemble constitue un document de première valeur pour comprendre l'œuvre de Le Corbusier. L'exposition met l'accent sur les maisons conçus pour l'Inde.

Exposition présentée par le CAUE31 et l'ENSAT avec le soutien de la Fondation Le Corbusier.

Visites guidées gratuites tous les mercredi à 16h et tous les vendredis à 18h.

2 visites thématiques par le commissaire de l'exposition, Rémi Papillault :

mardi 13 novembre à 17h : Chandigarh comme oeuvre ouverte

mardi 11 décembre à 17h30 : Les maisons indiennes de Le Corbusier

Pour toutes ces visites, rdv sur place au CMAV, 5 rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse.

Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville - Galerie principale

5 rue Saint Pantaléon à Toulouse

> entrée libre du lundi au samedi de 13h à 19h

EXPOSITION

ZAC de la Cartoucherie à Toulouse

Du 6 au 23 novembre 2007

L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

La ville de Toulouse est à l'initiative l'aménagement d'une ZAC sur les 33 hectares des anciens terrains de GIAT Industrie. Cette exposition retrace les enjeux urbains, sociaux et environnementaux abordés depuis le marché de définition jusqu'à l'actuel projet de ZAC.

L'îlot 45 / Maison de l'architecture Midi-Pyrénées > entrée libre du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00

EXPOSITION-CONCOURS

Extension de l'Hôtel du Département de la Haute-Garonne

Du 29 novembre au 31 janvier 2008

L'îlot 45 / Maison de l'Architecture



L'Hôtel du département de la Haute-Garonne s'agrandit. Les dernières étapes de décentralisation ont confiées aux Conseils généraux de nouvelles compétences dans les domaines social, routiers et éducatif. De ce fait, l'Hôtel du département conçu en 1991 par Robert Venturi est devenu exigu pour accueillir l'ensemble des directions centrales et doit s'agrandir. Les projets des cinq équipes de maîtres d'œuvre ayant participé au concours d'architecture vous seront présentés à l'occasion du vernissage de l'exposition qui leur est consacrée.

L'îlot 45 / Maison de l'architecture Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin - 31100 TOULOUSE > entrée libre du lundi au vendredi de 10h à 18h

Vernissage le jeudi 29 novembre à 18h30.

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

« Vit et travaille à... »

Corps. Traits I.

Du 12 novembre au 29 novembre 2007

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

Exposition mettant en lien l'œuvre de l'architecte **Oscar Niemeyer**, la ville de **Rio de Janeiro** et la dernière création du Chorégraphe Carioca **João Saldanha** inspiré du travail d'Oscar Niemeyer. Ce travail photographique est composé de 30 Photos 60X60 monté sur PVC (réalisé au rolleiflex 6x6).

Disposé en duo, chaque couple comprends une photo d'architecture des constructions que Niemeyer a construit à Rio et à Niteroi avec une photo de danse issu de la création Extracorp* de João Saldanha et réalisée par les danseurs de la compagnie mais aussi par les travailleurs de l'actuel chemin Niemeyer à Niteroi. Ce travail fait le lien entre danse et architecture et propose une réflexion sur l'utopie artistique tout en donnant à voir les constructions d'Oscar Niemeyer à Rio et à Niteroi. Cette année Oscar Niemeyer faite ces 100 ans, il vit et travail toujours à Rio de Janeiro, deux portraits accompagne l'exposition celui d'Oscar Niemeyer et celui de João Saldanha réalisé à Rio en août 2006.

ENSAT - 82, rue Aristide Maillol - 31100 TOULOUSE

Vernissage le lundi 19 novembre à 18h30.

RVA 2007 ET PRIX ARCHITECTURE



Les XXI^e Rendez-Vous de l'Architecture et le Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007

Le jeudi 6 décembre 2007 à Diagona - Toulouse

> Délibération du Jury : octobre 2007

> Remise des Prix et diffusion du catalogue : pendant les XXI^e Rendez-Vous de l'Architecture

Organisation : Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées et Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées.

Retrouvez toute l'actualité nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre

www.architectes.org

XXI^e RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

JEUDI 6 DÉCEMBRE 2007 TOULOUSE-LABÈGE CENTRE DE CONGRÈS DIAGORA

Les 21^e Rendez-Vous de l'Architecture vont mettre l'accent sur le 4^e Prix de l'Architecture en Midi-Pyrénées. Ce Prix est l'occasion de constater qu'il existe en Midi-Pyrénées des projets de qualité et de les faire connaître à un plus large public. La large participation des confrères est un gage de réussite toujours renouvelé. Cette journée sera marquée par les interventions de Carme Pigem, de Dominique Lyon et d'autres... La présentation de leur travail sera assurément passionnante. Enfin, ces Rendez-Vous sont toujours l'occasion d'une rencontre importante et festive avec nos partenaires industriels. La réussite de ce jour repose avant tout sur votre présence. Venez nombreux !

Marie-Martine Lissarrague, Présidente de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

PRE-PROGRAMME (au 30 octobre 2007)

Ouverture des XI^e Rendez-Vous de l'Architecture

10h00 Accueil par Marie-Martine Lissarrague, Présidente de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et Jean-Manuel Puig, Président de la Maison de l'Architecture

10h30 Conférence Dominique Lyon, architecte

« Les développements urbains de ces dernières décennies ont rendu difficilement compréhensible notre environnement construit, et dans bien des cas ce dernier échappe au bon sens et à la raison. Explorons donc cette confusion. Considérons nos échecs, assumons l'effondrement de notre goût : ils constituent la substance de notre culture urbaine. Ils forment la masse noire de notre univers intellectuel qui restera académique tant qu'il refusera de tirer les enseignements des tensions inhérentes à toute situation urbaine. Etudions cet état, ne le refoulons pas, ne l'exorcisons pas en recourant soit à une architecture spectacle, soit à une architecture consensuelle.

Pour autant il n'est pas question de se laisser fasciner par nos incapacités, mais bien de saisir les mécanismes qui, avec toujours plus d'efficacité, éloignent l'intelligence de la ville.

A cette fin, commençons par l'observation lucide, la simple et froide description de notre état urbain. Cette démarche permet de nommer les tensions et de recenser les absurdités. Celles-ci sont toujours surprenantes.

Il y a donc plus à questionner qu'à affirmer. Les savoirs établis, le talent, les intuitions sont inopérants ; seules l'inquiétude, la curiosité et une forme de rage servent pour remonter la mécanique architecturale : une mécanique nue. J'exposerai cette mécanique à travers une série de projets. »

11h30 Accueil des personnalités

Prestations de serment - Carme Pigem, architecte, marraine de la promotion 2007.

12h00 Inauguration officielle avec discours des personnalités et discours de Marie-Martine Lissarrague

13h00 Buffet déjeunatoire sur les espaces des partenaires industriels (réservation obligatoire)

15h30 Conférence : Carme Pigem, architecte.

« Atmosphères »

« Nous cherchons dans notre métier à résoudre un programme dans un site pour apporter aux usagers des atmosphères perceptives qui tendent vers le calme, l'essentiel et l'équilibre. »

17h30 Pauses sur les espaces des partenaires industriels

Soirée Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007

Le Prix Architecture Midi-Pyrénées organisé par la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées en collaboration avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées est destiné à récompenser et à promouvoir la production des architectes et la production de l'architecture de Midi-Pyrénées. Il témoigne de la vitalité et de la qualité de la création ainsi que de la diversité des champs d'intervention des architectes dans la région. La sélection faite par un jury de professionnels de la production du cadre de vie parmi l'ensemble des réalisations proposées dans le cadre de la quatrième édition du Prix Architecture sera exposée pendant les Rendez-Vous de l'Architecture.

18h30 Proclamation des résultats et remise des trophées aux lauréats du Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007

20h00 Cocktail & animation (réservation obligatoire)

22h30 Clôture de la manifestation

Dominique Lyon et l'agence Du Besset-Lyon



L'agence DU BESSET-LYON a été créée en 1988. Elle est composée de deux architectes associés et de dix employés à plein temps dont 8 architectes. Elle est réputée pour la qualité de ses réalisations architecturales qui toutes font régulièrement l'objet de publications internationales.

L'agence a étudié et construit de nombreux bâtiments dans des domaines variés : bâtiments publics – principalement des bibliothèques – immeubles de bureaux, immeubles de logements, équipement industriel, décoration intérieure, scénographie.

Chacune de ces réalisations est particulière et résulte d'une prise de position architecturale clairement argumentée.

L'organisation du bâtiment, son écriture architecturale et sa présence découlent :

- 1) d'une analyse poussée des situations spécifiques auxquelles nous sommes confrontés,
- 2) de la mise en jeu des éléments qui les composent.

Notre position se détermine à partir d'interrogations simples :

Quels sont les ambitions, les potentiels, les limites et les contradictions des situations propres à chaque projet ? Quel degré de cohérence, quelles connaissances nouvelles

apportons-nous aux situations par le biais de l'architecture ?

Quels avantages pour le client, les utilisateurs, le contexte ?

De quel poids pesons-nous ? Comment l'architecture se réfère-t-elle à notre environnement culturel ?

Les moyens de l'architecture étant en principe infinis, les situations ne se répétant jamais, nos positions architecturales diffèrent à chaque projet. D'autant que nous cherchons à être

précis. En conséquence, nos bâtiments ne se ressemblent pas. »



Portrait : Dominique Lyon - 1 : Carreau des Halles - 2 : Médiathèque de Troyes
3 : Médiathèque de Lisieux - 4 : Médiathèque d'Orléans

Carme Pigem et l'agence RCR Arquitectes

Architectes depuis 1987, Rafael Aranda, Carme Pigem et Ramon Vilalta travaillent ensemble au sein de leur agence d'architecture RCR ARQUITECTES depuis 1988 à Olot, leur ville natale. Ils ont reçu le Prix National de Culture d'Architecture 2005 de la Generalitat de Catalunya. Depuis 1989, ils travaillent en tant qu'architectes accesseurs du Parc Naturel de la Zone Volcanique de la Garrotxa. Ils ont d'autre part été professeurs d'Urbanisme et de Paysage pour Ramon Vilalta de 1989 à 2001 et de Projet d'architecture pour Carme Pigem de 1992 à 2004. Dans le même temps, ils ont écrit des essais sur l'architecture et le paysage. Ils ont gagné de nombreux concours d'architecture (le dernier étant le Crématoire Hofheide en Belgique) et ont reçu des Prix et reconnaissances pour leurs œuvres (le dernier étant le Prix FAD pour les Pavillons du restaurant "les Cols" à Olot). Ils ont aussi eu l'occasion de voir leur travail exposé à différents endroits (en ce moment dans l'exposition New Architecture in Spain à New York et à Madrid), et publié (la dernière monographie étant dans Arhitectura n°46 en Roumanie).



1 : Les membres de l'agence RCR Arquitectes © Hisao Suzuki - 2 : Bodega - 3 : Pabellones en el Restaurante Les Cols, Olot (Girona) © Eugeni Pons

LES EXPOSANTS PRESENTS AUX RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE 2007 (liste au 30 octobre 2007)

AGC SOVERSO Tous vitrages destinés au bâtiment / **ARES MIDI-PYRÉNÉES** Distribution de solutions CAO. 1^{er} partenaire national Autodesk / **BONAR FLOORS** Revêtement de sols souples. Tapis d'entrée / **BUREAUMATIQUE** La solution informatique : de la conception à la gestion des projets / **COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER** Peintures bâtiment / **DELTA DORE** Domotique. Gestion technique du bâtiment / **FORBO SARLINO** Revêtements de sols vinyles en lés et en dalles. / **GALERIES DU CARRELAGE** Distributeur de carrelages et sanitaires / **GAZ DE FRANCE** Gaz de France / **GERFLOR** Fabricant revêtement de sols PVC / **IMERYS STRUCTURE** Fabrication briques terre cuite, conduits de fumée et planchers / **IMERYS TOITURE** Fabrication tuiles terres cuites / **KAWNEER** Produits architecturaux en aluminium / **KNAUF SUD OUEST** Plaques de plâtre / **L'ÉBÉNOÏD** Eclairage - Appareillage encastré / **MAISON DE LA PEINTURE** Négoce peintures / **N.P.N.** CAO / DAO. Informatique / **NEMETSCHKE** Edition de solutions informatique pour l'architecture / **ORSOL** Eléments architecturaux de parement / **PILKINGTON** Production et transformation de verre / **PLACOPLATRE** Plâtre et produits en plâtre (fabrication) / **REHAU** Transformation de Polymères / **SEPALUMIC** Fermetures d'habitation / **SOCLI** Fabricant de chaux naturelles pures / **TARKETT** Revêtements de sols / **TECHNAL** Menuiseries aluminium / **TERREAL** Fabricant de produits terre cuite / **TRENTOTTO UNO & DUE** Aménagement d'intérieur - Portes, cuisine et salle de bain / **TRESPA FRANCE** Revêtement de façades / **URETEK** Consolidation préventive des sols / **WEBER ET BROUTIN FRANCE** Fabrication de mortiers industriels / **XELLA FERMACELL** Fabricant de plaques de plâtre renforcé en composants naturels



MAIRIE DE TOULOUSE



Renseignements : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées - Tél : 05 34 31 26 66 E-mail : croa.midi-pyrénées@wanadoo.fr

le Club des partenaires de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, Enia Tecsom, Imerys T.C, NPN, Pilkington, Rehau et Technal.

ACTUALITÉS

RECRUTEMENT D'UN(E) JURISTE



Les modifications des textes régissant la profession, les remaniements apportés par les réformes des autorisations d'urbanisme, l'accessibilité, le code des marchés publics, les dispositions en matière de sauvegarde des entreprises applicables maintenant aux professionnels libéraux,

toutes ces nouveautés nous poussent à rechercher une meilleure efficacité par le recrutement d'un(e) juriste.

Ses missions

- _conseil et assistance auprès des architectes sur :
 - _les différents modes d'exercice
 - _activités commerciales et cumul d'activités
 - _urbanisme et construction
 - _commande publique
 - _contrats (avis, résiliation, honoraires, avenants)
 - _relations maîtres d'ouvrage / maîtres d'œuvre
 - _exercice de la profession
 - _protection du titre
 - _fiscalité (tva)
 - _etc...
- _examen des statuts de sociétés d'architecture (création, modifications)
- _conseil et assistance auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes dans ses missions : de délégation de pouvoir public
- _assurances (suivi de la mission des gestionnaires et liquidateurs)
- _sauvegarde des entreprises : procédures collectives (conciliation, redressement, liquidation) - représentation du Conseil devant les Tribunaux au moment de l'ouverture de la procédure
- _respect de la déontologie
- _aide aux conseillers dans le cadre des missions de conciliations, médiations et arbitrages. etc...
- _participation aux réunions
- _au Conseil National de l'Ordre des Architectes à Paris : JURIET,
- _du Conseil et du Bureau en fonction des questions à l'ordre du jour
- _veille juridique
- _coordination des dossiers confiés à des cabinets d'avocats dans des affaires contentieuses lancées par le Conseil
- _rédaction de réponses écrites, de notes de synthèse
- _Chambre Régionale de Discipline : secrétariat

Ses compétences/qualités requises

- _connaissance du droit de la construction, du droit de l'urbanisme, du droit des sociétés, du droit public, du droit civil
- _capacités d'analyse et de synthèse
- _sens du contact, du dialogue
- _qualités rédactionnelles
- _qualités d'organisation
- _disponibilité
- _investissement pour prendre connaissance des spécificités régissant la profession d'architecte (loi sur l'architecte et ses décrets d'application)

Le poste proposé a vocation à démarrer très rapidement à mi-temps avec possibilité d'évolution à un plein temps à partir de 2009.

CV et prétentions à adresser au Conseil : L'îlot 45, 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse ou par mail : croa.midi-pyrenees@wanadoo.fr - Plus de renseignements : 05 34 31 26 66

Vous connaissez une personne susceptible de répondre à ce profil, communiquez-lui cette information.

CYCLE DE FORMATION À L'EXPERTISE

Le Collège National des Experts Architectes Français organise un stage de formation à l'Expertise à Paris. Ce cycle de formation est articulé en deux modules successifs et complémentaires de deux jours chacun, qui se tiendra à Paris.

module 1 : jeudi 15 & vendredi 16 novembre 2007

- Initiation à l'expertise judiciaire
- _l'expertise judiciaire,
- _le droit

_la justice

- Technique de l'expertise judiciaire
- _l'expertise (la mission, les opérations, le rapport)
- _l'expert (rôle, qualités, gestion)
- Etude de cas

module 2 : jeudi 6 & vendredi 7 décembre 2007

- Expertise Dommages Ouvrage - Conseil - Amiable - Arbitrage
- Pratique de l'expertise
- _Responsabilité des constructeurs
- _Assurance Dommages Ouvrage et responsabilité
- _Désordres : structure, sol, enveloppe
- _Mitoyenneté, servitudes, copropriété
- _Permis de construire, environnement
- Synthèse

Un certificat sera délivré à l'issue de cette formation complète.

L'expert, chargé d'une mission d'information, que ce soit par un magistrat, un particulier ou tout autre, est réputé compétent, efficace, clair et rigoureux.

Ces qualités ne s'obtiennent qu'au prix d'une remise en question constante par le professionnel de ses connaissances et leur entretien permanent par la formation continue.

Le COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS ARCHITECTES FRANCAIS, fidèle à sa vocation de former à l'expertise les architectes intéressés par cet aspect de leur profession, propose un cycle de formation cohérent mettant à la disposition de l'architecte et de l'expert-architecte les connaissances minimales indispensables et nécessaires à l'exercice de cette spécialité.

Cette formation, destinée aux architectes, est naturellement ouverte à leurs collaborateurs, à titre pédagogique, ainsi qu'aux divers acteurs du domaine bâti

Renseignements - Inscriptions

Collège National des Experts Architectes Français (CNEAF)
Les Récollets
148, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris
Tél : 01 40 59 41 96 - Fax : 01 40 59 45 15
Mail : cneaf.experts@gmail.com

ELECTIONS ORDINALES NOUVEAU CONSEIL

Les opérations de vote pour le renouvellement partiel du Conseil se sont déroulées au siège du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées le mercredi 12 septembre. Les dix sièges ont été pourvus lors de ce premier tour.

Le nouveau Conseil a tenu sa première séance le 26 septembre au cours de laquelle il a élu son nouveau Bureau. Il se compose comme suit :

Président : Marie-Martine Lissarrague (31)
Vice-Présidents : Danièle Damon (31)
Louis Kieken (82)
Secrétaire Général : Philippe Cierge (31)
Secrétaire Général Adjoint : Vincent Defos du Rau (31)
Trésorier : Marc-Paul Zavagno (31)

Membres : Patrick Cayrou (12)
Michèle de Hoym de Marien (31)
Pierre Duffau (31)
Gilles Faltrept (46)
Bruno Garguillo (65)
Stéphane Lopez (31)
Bernard Nègre (81)
Catherine Roi (31)
Bernard Salomon (82)
Olivier Sanchez (09)
Pierre-Edouard Verret (32)
Philippe Vigneu (31)

OBSERVATOIRE DE LA PROFESSION 2008

Le Conseil National a publié en 2005 une première version de son «Observatoire de la profession», réalisé à partir des résultats d'une enquête confiée à l'institut IFOP, auprès d'un échantillon de 812 architectes représentatifs de la population des architectes inscrits à l'Ordre.

Cette enquête (téléchargeable sur www.architectes.org) portait sur les pratiques professionnelles (situation des architectes, salariés, stagiaires, formation), sur la perception du métier et sur l'image de l'Ordre.

Une nouvelle enquête va être réalisée en fin d'année par l'IFOP, auprès du même échantillon, afin de mettre à jour le document comme prévu initialement. Aux données déjà présentes et actualisées, s'ajouteront quelques informations portant sur la formation (sur les stagiaires en HMONP, sur la formation continue des architectes) et sur les pratiques liées au développement durable et la perception de cette dimension du travail des architectes.

Les résultats seront publiés début 2008.

CONSULTATIONS

Prix Tony Garnier : concours d'urbanisme et d'architecture urbaine

L'Académie d'Architecture propose un projet d'urbanisme correspondant à l'esprit de l'enseignement du Séminaire Tony Garnier : mettre en avant une vision globale prenant en compte le bâti et son environnement.

Le concours est réservé aux étudiants diplômables des écoles d'architecture, inscrits dans l'année qui précède l'obtention du diplôme, aux étudiants de dernière année des établissements universitaires assurant une formation d'urbanisme, ainsi qu'aux jeunes diplômés depuis moins de cinq ans.

Date limite de dépôt des dossiers : le 4 décembre 2007

Résultats : fin mars 2008

Inscription gratuite.

Pour plus d'informations :

Académie d'architecture, 9 place des Vosges, 75004 Paris, Tél : 01 48 87 83 10 - Email : acadarch@wanadoo.fr

ARCHITECTES DE L'URGENCE

1 Création de la Fondation Architectes de l'Urgence

Le décret paru le 28 août 2007 fait état de la reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Architectes de l'Urgence, cofondée par l'Ordre des Architectes Français et l'association Architectes de l'urgence. Son siège se trouve à Paris.

La Fondation Architectes de l'Urgence a pour buts :

1. De soutenir et développer l'engagement humanitaire des architectes en France et dans le monde et de contribuer ainsi au rayonnement de l'architecture,
2. D'apporter la compétence des architectes au secours des populations éprouvées par les catastrophes naturelles, technologiques ou humaines,
3. D'encourager la formation des architectes en France et dans le monde,
4. De conserver et promouvoir le patrimoine architectural, historique et culturel mondial.

Le Conseil d'administration est composé de :

Bureau : Président : Patrick Coulombel / Vice-Président : Jean-François Susini / Secrétaire : Dominique Alet / Trésorière : Catherine Charles Couderc - Membres du Conseil d'administration : Olivier Briere / Jacques Canal / Philippe Castans / Patrick Chave / Bernard Das / représentant du Ministère des Affaires Etrangères / représentant du Ministère de la Culture / Mme Lebeau, représentante du Ministère de l'intérieur

En 2008, la Fondation va essentiellement fonctionner grâce à des dons. Ces dons sont défiscalisés pour les donateurs. La réduction d'impôt porte directement sur le montant de l'impôt, et non sur le revenu imposable. La réduction sera effectuée directement sur l'impôt, impôt sur le revenu pour les particuliers, impôt sur les sociétés pour les entreprises. Elle s'élève à 66 % du don pour les particuliers, dans la limite de 20 % du revenu imposable ou à 60 % du don si vous donnez à titre d'entreprise, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

PUBLICATIONS

2 Recherche d'architectes et ingénieurs pour mission en Asie, Amérique du Sud et Tchad

Architectes de l'urgence recherche des architectes et l'ingénieurs, volontaires et motivés pour venir en aide aux populations sinistrées.

Mission : Evaluation et expertise des constructions, sur toutes les zones affectées par séisme et inondations.

Destinations : Pérou : villes et villages au Sud de Lima / Corée du nord : régions les plus gravement touchées par les inondations. / Tchad : camps de réfugiés et de déplacés

Durée : de 2 semaines à plusieurs mois

Profils requis : Architectes et ingénieurs (H/F) / Expérience de chantier / Anglais impératif, espagnol souhaité / Disponibilité immédiate / Passeport valide

Si cette mission vous intéressent, merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à info@archi-urgent.com.

Prendre contact par téléphone au **01 56 58 67 27**

Plus d'informations

ARCHITECTES DE L'URGENCE EMERGENCY ARCHITECTS

Tour Maine Montparnasse - 33 Avenue du Maine

BP154-75755 PARIS cedex 15

Tel.: +33 (0) 1 56 58 67 27 - www.archi-urgent.com

3 Inauguration de la section canadienne des Architectes de l'urgence

En partenariat avec l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ)

L'implantation de l'organisation sur le sol Québécois a pour ambition d'élargir les champs d'action et des possibilités en terme de développement. En effet, après la création de la section Australienne en 2006, Architectes de l'urgence a voulu se donner tous les moyens possibles d'être opérationnel aux quatre coins du monde. Pour cela, le choix du Canada s'est imposé comme un choix stratégique d'internationalisation nous permettant d'être présent sur tous les fuseaux horaires.

23^{ème} CONGRÈS MONDIAL DE L'UIA

29 juin au 3 juillet 2008 à Turin



Le Lingotto, siège des anciennes usines Fiat, réhabilité par Renzo Piano en centre des congrès, accueillera cette manifestation.

Autour d'un thème lié à l'actualité professionnelle, les Congrès UIA qui se tiennent tous les 3 ans, mettent en évidence les questions qui se posent aux architectes du monde à un moment donné et confrontent les réponses qu'ils peuvent y apporter tout en favorisant les contacts et les échanges entre professionnels de cultures et de nationalités différentes.

Pour cette 23^{ème} édition, le thème est « Transmettre l'architecture ». Il examinera l'architecture comme moyen de communication et la communication de l'architecture elle-même, sous toutes ses formes et en tout lieu. Le Congrès développera tous les aspects d'une profession concernée, au quotidien, par la qualité de la vie, du paysage et de l'environnement.

Transmettre l'architecture : culture, démocratie, espoir
Trois journées seront consacrées au développement du thème. Chacune développera l'une des facettes du concept « transmettre l'architecture » :

_Le 30 juin : le passé, la culture

La culture de l'architecture, le talent, l'histoire, le patrimoine, l'éducation.

_Le 1^{er} juillet : le présent, la démocratie

La démocratie urbaine, la participation, la médiation, la décision.

_Le 2 juillet : le futur, l'espoir

La durabilité, la protection de l'environnement

Le programme proposera un éventail de conférences selon cette structure. Elles seront animées par les architectes et des experts internationaux de disciplines différentes qui engageront un débat pluridisciplinaire. Une sélection de contributions venues du monde entier complètera et illustrera ces interventions.

Informations, contact : info@uia2008torino.org

RÉSULTATS

Concours Cimbéton session 2006-2007

Pour cette édition, les étudiants en architecture et ingénieurs devaient imaginer une « maison des initiatives », équipement public permettant de donner corps aux dynamiques locales.

Les villes de Paris, Châlons en Champagne et Grenoble proposaient des sites. Trois équipes ont été désignées lauréates, quatre ont obtenu une mention dans la catégorie architecture, une dans la catégorie ingénierie, cinq ont reçu une citation sur les 95 équipes qui ont concouru.

Lauréats

_Sophie Garat et Lise Poirot (Châlons-en-Champagne)

École nationale supérieure d'architecture de Nancy

_Sébastien Guirao, Alexandra Billion, Mathieu Grenier et Thomas Mouillon (Grenoble)

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

_Léa Duvergé, Camille Saint-Paul et Ludovic Chambre (Paris)

École d'architecture de Paris Val-de-Seine et ENS Cachan

Mentions Architecture

_Pamela Durasamy et Alexandre Roubaud (Châlons-en-Champagne)

École d'architecture de Paris Val-de-Seine

_Jérôme Thibault (Grenoble)

École nationale supérieure d'architecture de Nancy

_Adrien Cosnefroy (Paris)

École d'architecture de Paris-Belleville

_Carole Lenoble (Paris)

École d'architecture de Paris-La Villette

Mention ingénierie

_Robin Juzon, Benoît Laroche et Florian Teissonnière (Grenoble)

École nationale supérieure d'architecture de Montpellier

Citations

_Guillaume Bernard, Jean-Luc Pellinghelli et Simon Bergounioux (Châlons-en-Champagne)

École d'architecture de Marne-la-Vallée

_Brice Launay Ménétrier et Violaine Ouvrard (Grenoble)

École nationale supérieure d'architecture de Grenoble

_Georges Beligne, Grégoire Seidel et David Nicommette (Grenoble)

INSA Strasbourg (architecture, génie civil)

_Christophe Gueville (Paris)

École d'architecture de Paris-Belleville

_Gwénaëlle Morice, Marie Gasparini et Christian Canonico (Paris)

École d'architecture de Paris-Belleville, ENPC et École d'architecture de Versailles

CONCOURS ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ETAT

Colères et passions

par Claude Parent

C'est en homme amoureux que Claude Parent défend l'architecture dans ce petit ouvrage qui rassemble des textes réunis et présentés par Pascale Blin. Ses passions — pour certains de ses confrères, pour la vie à l'oblique, pour l'utopie — et ses colères — contre la soumission des architectes aux « petits princes » ou encore contre le massacre des paysages — forment un ardent plaidoyer en faveur d'une architecture inventive et libre de toute compromission.

Coût : 25 euros / Editions du Moniteur.



Leibar & Seigneurin De modernité et d'ici

par Delphine Costedoat

Implantés à Bayonne, les architectes Xavier Leibar et Jean-Marie Seigneurin ont déjà signé de nombreuses réalisations en Aquitaine. Dans le désir constant d'établir sens et lien entre les sites et le temps, ils poursuivent inlassablement leur quête d'une « juste réponse » : langage simple et sans emphase, plasticité des volumes et des matières, composition permanente avec la lumière. Quinze ans après la création de leur agence, cet ouvrage revient en images sur un parcours traversé par « l'étrange magie de l'évidence ».

Coût : 20 euros. / Editions Le Festin.



Ecoles et jardins d'enfants

par Mark Dudek

Une « somme » sur les bâtiments d'enseignement qui explore les aspects historiques, analyse les relations entre pédagogies et typologies architecturales, et liste les contraintes techniques de ce type de programme. Illustré par quatre-vingt exemples internationaux récents, l'ouvrage couvre les crèches et jardins d'enfants, les écoles spécialisées, les écoles primaires et secondaires, les académies et écoles professionnelles.

Coût : 89 euros. / Editions InFolio.



Chroniques et chronologies d'une agence d'architecture 1995-2005

par Gaëlle Peneau, Emmanuel Hocquard et Stéphanie Vincent

Ce livre se veut une chronique organisée autour des projets et réalisations de l'agence d'architecture nantaise de Gaëlle Peneau (GPAA). Tel un carnet d'illustrations de 250 pages, il compile et commente les projets, des plans à la maquette, du chantier au bâtiment fini. Manière de montrer que le temps d'une agence d'architecture, loin d'être linéaire, est fait d'influences et d'allers-retours entre concours et chantiers. Dix années de processus de conception architecturale « au quotidien » sont ainsi livrées.

Coût : 29 euros. / Editions Archibooks + Sautereau éditeur.



Villa E1027

par Eileen Gray

Au moment où s'engagent les travaux de restauration de la mythique villa « E1027 » conçue et réalisée à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes Maritimes) par Eileen Gray et Jean Badovici, les éditions marseillaises Imbernon ressuscitent le portfolio qui l'avait documentée en 1929 pour sa livraison. Ce reprint en fac-similé du numéro de la revue française d'avant-garde « l'Architecture vivante » est augmenté de trois articles introductifs. Attentive à préserver une dimension poétique dans la conduite de son travail, Eileen Gray témoigne avec « E1027 » du rêve moderniste de « l'œuvre d'art totale ».

Coût : 245 euros. / Editions Imbernon.



RÈGLEMENTATION

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

POINTS SUR LES DOCUMENTS À FOURNIR

LES CERTIFICATS A PRODUIRE PAR LE VENDEUR						
Nature du certificat	Immeubles visés	Zone géographique concernée	Durée de validité	Qui l'établit ?	Conséquences ou sanctions	Textes de référence
Loi Carrez Attestation de superficie privative	Tous, pour les lots de copropriété (sauf garage, cave ou lot inférieur à 8 m ²)	Nationale	Permanente tant qu'il n'y a pas de modification de la superficie privative	Le vendeur lui-même ou un professionnel assuré pour cette mission	Nullité de la vente à défaut de cette mention. Si erreur de plus de 5% sur la surface : réduction du prix proportionnelle	Article 46 de la loi du 10 juillet 1965, articles 4-1 et 4-2 du décret du 17 mars 1967
Plomb Constat de risque d'exposition au plomb	Immeubles d'habitation construits avant le 1 ^{er} janvier 1949	Nationale	1 an (sauf article L.271-5, alinéa 3, du CCH) (1)	Un contrôleur technique, agréé ou un technicien de la construction qualifié assuré pour cette mission	En l'absence de ce constat, aucune clause d'exonération de la garantie des vices cachés ne peut être stipulée à raison des vices constitués par le risque d'exposition au plomb	Articles L.1334-5, L.1334-6, R.1334-10 et suivants du Code de la santé publique
Amiante Etat mentionnant la présence ou l'absence de produits contenant de l'amiante	Tous les immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 1 ^{er} juillet 1997	Nationale	Permanente (sous réserve d'un décret ultérieur)	Un contrôleur technique, agréé ou un technicien de la construction qualifié assuré pour cette mission	En l'absence de cet état, aucune clause d'exonération de la garantie des vices cachés ne peut être stipulée à raison des vices constitués par la présence d'amiante	Articles L.1334-13, R.1334-14 à R.1334-29 du Code de la santé publique
Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment	Tous	Zones à risques déterminées par un arrêté préfectoral	6 mois	Un professionnel exerçant l'activité d'expertise ou de diagnostic de présence de termites (experts agréés CTBA notamment)	En l'absence d'état parasitaire, la clause d'exonération de garantie pour vice caché, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne peut être stipulée	Articles L.133-6, R.133-1 et suivants du CCH
Etat des risques technologiques et naturels	Tous	Zones couvertes par un plan de prévention des risques technologiques ou par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, zones de sismicité	6 mois (article R.125-26 du Code de l'environnement)	Le vendeur (modèle défini par arrêté) ou un professionnel de son choix	En cas de non respect, possibilité pour l'acquéreur de demander au juge la résolution du contrat ou une diminution du prix	Articles L.125-5, R.125-23 à R.125-27 du Code de l'environnement
Diagnostic de performance énergétique (obligatoire pour les ventes réalisées à compter du 1 ^{er} novembre 2006)	Tous	Nationale	10 ans	Voir article R.134-4 du CCH. Jusqu'au 31 octobre 2007, il peut être réalisé par un «technicien qualifié»	Ce rapport n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du vendeur	Articles L.134-1 à L.134-5, R.134-1 à R.134-5 du CCH
Gaz Etat de l'installation intérieure de gaz (à compter du 1 ^{er} novembre 2007)	Immeubles d'habitation comportant une installation intérieure de gaz de plus de 15 ans	Nationale	3 ans	Voir article R.134-8 du CCH	Inefficacité de la clause d'exonération de la garantie des vices cachés susceptibles d'affecter cette installation	Articles L.134-6, R.134-6 à R.134-9 du CCH
Electricité Etat de l'installation intérieure d'électricité (à compter du 1 ^{er} novembre 2007 ou début 2008)	Immeubles d'habitation comportant une installation intérieure d'électricité de plus de 15 ans	Nationale	Attente du décret d'application	Voir articles L.271-6 et R.271-1 du CCH	Inefficacité de la clause d'exonération de la garantie des vices cachés	Articles L.134-7 du CCH
Contrôle des installations d'assainissement non collectif (obligation à compter du 1 ^{er} janvier 2013)	En attente de précisions	Nationale	Contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité de 8 ans maximum	La commune	A défaut de ce document, résolution de la vente ou réduction du prix	Articles L.133-1-1-1 du Code de santé publique et L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales

1 Article L.271-5, alinéa 3, du CCH : «Si le constat établit l'absence de revêtements contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à chaque mutation, le constat initial étant joint au dossier de diagnostic technique» - Source : *Maison & Habitat / UNPI 31 (site : www.unpi31.fr)*

RÉFORME DES AUTORISATIONS D'URBANISME

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE À RETENIR

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du nouveau permis de construire au 1^{er} octobre dernier, la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, a mis en place un service d'assistance juridique téléphonique **01 40 81 11 00**, la hotline ADS. Il est à votre disposition pour toute question relative à la réforme.

TVA À 5,5% : QUELQUES PRÉCISIONS

(RAPPEL)

L'instruction n°07-030 – MO du 19 juin 2007 présente les conditions d'application du taux réduit aux travaux autres que de construction ou de reconstruction portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans.

Elle donne des précisions sur les locaux concernés par la mesure : établissements dont l'objet est l'hébergement de personnes physiques, établissements dont l'activité d'hébergement est un accessoire, logements de fonction, logements locatifs sociaux.

Elle précise aussi les travaux concernés par la mesure. A contrario, relèvent du taux normal de la TVA les travaux portant sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans qui consistent en une surélévation ou une addition de construction (construction d'un garage, surélévation d'un étage, création d'une cave...). Doivent également être soumis au taux normal de la TVA :

_les travaux concourant à la production d'un immeuble neuf ;
_les travaux à l'issue desquels la surface de plancher hors œuvre nette (SHON) des locaux existants est augmentée de plus de 10%. Est aussi donnée la définition des travaux concourant à la production d'un immeuble neuf. Ce sont les travaux qui consistent en une surélévation ou qui rendent à l'état neuf :
_soit la majorité des fondations ;
_soit la majorité des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage : murs porteurs, piliers, colonnes et poteaux quand ils sont porteurs, planchers, contreforts, certains éléments de charpente ;
_soit la majorité de la consistance des façades hors ravalement ;
_soit l'ensemble des six éléments de second œuvre mentionnés à l'article 245A de l'annexe II au CGI dans une proportion au moins égale aux deux tiers pour chacun d'entre eux ; planchers non porteurs ; huisseries extérieures, cloisons intérieures, installations sanitaires et de plomberie, installations électriques, système de chauffage. Un immeuble est considéré comme rendu à l'état neuf dès lors qu'une seule de ces quatre composantes est rendue à l'état neuf. Pour bénéficier du taux réduit, le maître d'œuvre doit remettre au prestataire avant le commencement des travaux une attestation. Deux modèles d'attestation (à se procurer sur www.impots.gouv.fr) ont été mis au point : l'attestation simplifiée doit être utilisée pour tous les travaux n'affectant, sur une période de deux ans, aucun des éléments de gros œuvre et pas plus de cinq des six lots de second œuvre. L'attestation normale doit être utilisée dans les autres cas. Le bénéficiaire des travaux doit conserver une copie de l'attestation jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux.

ECONOMIE D'ÉNERGIE POUR LES BÂTIMENTS EXISTANTS

DÉCRET N°2007-363 DU 19 MARS 2007 ET ARRÊTÉ DU 3 MAI 2007 (*)

Les bâtiments existants doivent désormais eux aussi respecter des règles de performance énergétique.

Le décret n° 2007-363 du 19 mars 2007 impose des prescriptions techniques qui devront être mises en œuvre lors de gros travaux de rénovation et lors d'installation de gros équipements énergétiques. Un arrêté du 3 mai 2007 précise les caractéristiques thermiques et de performance énergétique à respecter.

Cependant ces règles ne s'appliquent pas :

_aux travaux réalisés sur l'enveloppe du bâtiment, lorsqu'ils sont en contradiction avec la réglementation relative aux monuments historiques et aux sites protégés, font suite à des actes de vandalisme ou à une catastrophe naturelle ou technologique, ou résultent du petit entretien ;

_aux travaux d'installation ou de remplacement des équipements de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou utilisant des énergies renouvelables, lorsqu'ils sont effectués sur des bâtiments achevés depuis moins de 15 ans.

L'architecte qui conçoit un projet doit donc tenir compte de ces nouvelles règles.

(*) A se procurer sur : www.legifrance.gouv.fr



LYCÉES EN RE-CRÉATION

Le 13 septembre dernier fut inaugurée à l'Hôtel de Région « Quatre lycées en Midi-Pyrénées » Conçue spécialement pour les journées du patrimoine, l'exposition affichait une coloration particulière pour l'événement : présentation d'une restructuration/extension parmi les 4 œuvres détaillées (Albi) et sens de l'histoire dans les discours d'ouverture. Troisième touche, une « petite chronologie des lycées en Midi-Pyrénées » situait la production actuelle dans la perspective des deux siècles passés. Nous la restituons dans ce cahier central, deuxième volet de Plan Libre consacrée à l'exposition. Laissée d'abord à l'initiative des paroisses et des congrégations puis mission fondamentale de l'État au XIX^e siècle, l'instruction -et notamment l'enseignement secondaire- devient au siècle suivant accessible à tous. Les huit chapitres proposés ici esquissent à grands traits les principales étapes de cette trajectoire institutionnelle et l'évolution conjointe de l'architecture des lycées, de leur création à nos jours. L'occasion aussi, pour beaucoup d'entre nous de replonger dans leur propre passé de lycéen.

Sylvie Assassin-Dumons, Architecte.

PETITE CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DES LYCÉES EN MIDI-PYRÉNÉES

1802 1880 1933 1959 1973 1986

1802

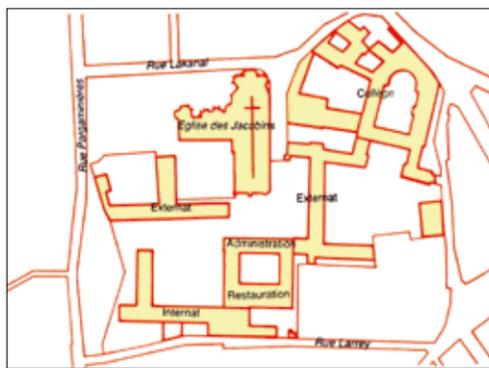
CRÉATION DES LYCÉES

1^{er} mai 1802, loi du 11 floréal an 10

Les lycées, créés par Napoléon Bonaparte pour « former l'élite de la Nation », s'installent tant bien que mal dans d'anciens collèges congréganistes (ex : les quatre premiers lycées de Paris –Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV et Condorcet... le lycée Lapérouse, le plus ancien du Tarn). Ils substituent aux Écoles Centrales mises en place par la Révolution (1795) des établissements fondés sur une discipline d'inspiration militaire, dotés d'une administration et organisés pour la plupart autour d'un internat. Construits de neuf, ils gardent longtemps le caractère introverti des précédents où la monumentalité et de larges cours distribuant les locaux forment l'identité du lieu. Une

“Il s'agit dès lors d'intégrer les idées des pédagogues et des hygiénistes. Le souci d'espace, d'aération, d'éclairage permet l'éclosion d'une architecture de qualité.”

grande enquête menée en 1852 prouve que l'on punit trop et mal. L'État intervient : le Proviseur devient le personnage central pour soumettre l'établissement à une logique de surveillance permanente. La marque de l'État centralisateur et « moderne » va s'inscrire dans l'espace avec le premier vrai programme de construction qui apparaît en 1860. Il s'agit dès lors d'intégrer les idées des pédagogues et des hygiénistes. Le souci d'espace, d'aération, d'éclairage permet l'éclosion d'une architecture de qualité. La cité scolaire Michelet (Vanves) illustre les conceptions nouvelles de « l'instruction à la campagne » remises en cause par la III^e République pour privilégier l'externat à proximité des familles. Entre 1820 et 1880, les effectifs scolaires quadruplent.



Lycée Pierre de Fermat

Lycée Pierre de Fermat, Toulouse

Installé dans l'ancien collège jésuite (1566, hôtel de Bernuy), collège royal au XVIII^e, Ecole Centrale de Haute Garonne, lycée impérial en 1806 puis lycée national, il illustre bien l'héritage historique des premiers lycées et doit sa configuration actuelle à d'incessants travaux dont l'aile face aux Jacobins réalisée en 1960 par l'architecte des Monuments historiques Stym-Popper.

Abbaye-école de Sorèze

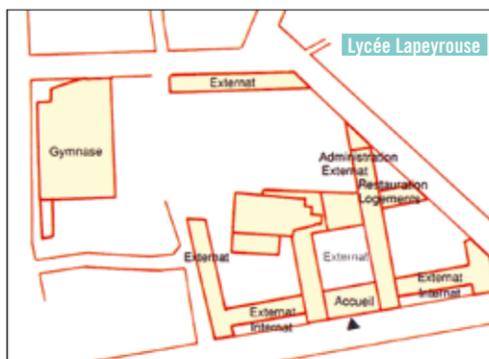


Abbaye-école, Sorèze

L'influence de l'architecture religieuse et militaire se ressentira longtemps dans les typologies des lycées. L'abbaye-école de Sorèze séminaire au XVII^e siècle, Ecole Royale Militaire au XVIII^e, Ecole Lacordaire au XIX^e offre une très belle architecture, due principalement à la congrégation de Saint-Maur (Bénédictins), grands constructeurs d'abbaye.

Lycée Lapérouse, Albi

Plus ancien lycée du Tarn, promu sous Napoléon III en 1867, il est l'héritier du collège des Jésuites, installé en ces lieux à partir de 1623. L'ancienne chapelle, rénovée, est devenue la partie la plus moderne des locaux d'enseignement avec ses trois niveaux : salle polyvalente-médiathèque, CDI, salle de classe.



Lycée Lapérouse



Cité scolaire Michelet

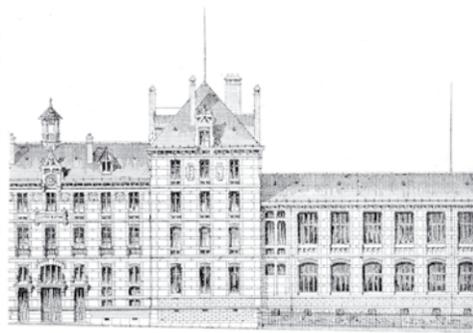
1880

CRÉATION DE LA « COMMISSION DES BÂTIMENTS DE LYCÉES ET COLLÈGES » LOI SÉE ET NAISSANCE DES LYCÉES POUR FILLES

21 décembre

À partir de 1870 commence une période de construction intense et féconde sur le plan architectural. En 1885, on dénombre 85 lycées et 249 collèges sur l'ensemble du territoire français. Cette date marque le début d'une véritable réflexion par l'administration sur la programmation avec l'autorité suprême de la commission des bâtiments de lycées et collèges qui règne sur la nouvelle architecture des établissements d'enseignement secondaire. Des plans directeurs sont établis, une exposition au Trocadéro en 1881 valorise les projets d'établissements scolaires. Anatole de Baudot réalise à Sceaux un lycée « manifeste » : un plan en peigne novateur ouvrant sur un parc, aux installations techniques élaborées et aux détails soignés. Dans la région Midi-Pyrénées, la loi Sée engendre le lycée de jeunes filles Saint-Sernin qui s'implante dans l'hôtel Dubarry et surtout l'établissement scolaire Michelet à Montauban d'Emile Vaudremer, magnifique exemple local de lycée « Jules Ferry » (écriture soulignée ossature/remplissage, travail de la brique, polychromie...). « *De l'air et du soleil autour des bâtiments, de l'air et de la lumière dans les bâtiments, tel est le mot d'ordre essentiel* ». Julien Guadet dans son traité « *Eléments et théorie de l'architecture* » (Paris, 1901) insiste particulièrement sur le choix du site, la séparation des services, l'éclairage et l'aération des cours et des classes. L'enseignement secondaire féminin très différent du masculin devra attendre plus de quarante ans pour se fondre dans un enseignement secondaire unifié.

“Anatole de Baudot réalise à Sceaux un lycée « manifeste » : un plan en peigne novateur ouvrant sur un parc, aux installations techniques élaborées et aux détails soignés”



Lycée Buffon

Fig. 666. — Façade du lycée Buffon.

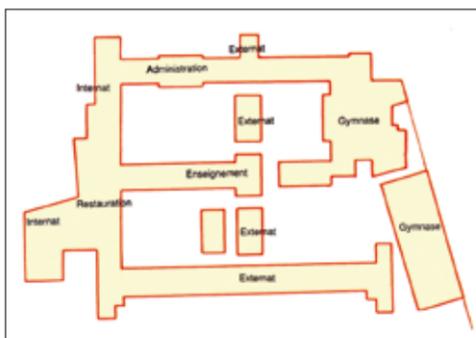
Lycée Buffon, 1885, Paris.

Véritable modèle, le plan pose les principes suivants :

_distribution des salles d'élèves par pratiques sur les côtés des cours de récréation.

_la cour d'honneur, au centre, dessert l'administration, la cour du gymnase, les activités de groupe (sport, lecture...)

_dans les salles de classe : élèves par tables de deux, estrade sur-élevée de deux marches (chaise et tableau), éclairage unilatéral à gauche, portique ou corridor, côté opposé aux fenêtres.



Lycée Gabriel Fauré

Lycée Gabriel Fauré, 1887, Foix.

Son concepteur, *Joseph Galinier* (théâtre de Castres), élève de Charles Garnier, adopte un plan en grille. Le bâtiment est caractéristique de la volonté de représentation des édifices Jules Ferry, situés le plus souvent dans des axes ou des places importantes au cœur de la ville.

Lycée Michelet, 1886, Montauban

Architecte *Emile Vaudremer*. Il suit de peu la construction du lycée Fénélon à Paris -premier lycée de jeunes filles de France- et concrétise en région la loi Sée (1880). Les matériaux locaux de construction sont utilisés, ainsi que les matériaux de la révolution industrielle. « ...Le visiteur est émerveillé de la beauté et de l'élégance des diverses parties du monument. Il parcourt avec un intérêt sans cesse renouvelé les grandes cours plantées d'arbres, destinées aux récréations des élèves, avec leurs préaux, leurs galeries couvertes à l'architecture riante et pittoresque... » in *Le Républicain du Tarn et Garonne*, 16.09.1886.



Lycée Michelet

1933

GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE 31 mai 1933 ÉCOLE OBLIGATOIRE JUSQU'À 14 ANS 9 février 1936

“Le groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat (Paris, 1931) est érigé en modèle d'architecture moderne. Une tendance académique coexiste avec le régionalisme, le style «paquebot», l'architecture avant-gardiste.”

Ces lois vont infléchir nettement les besoins de l'enseignement élémentaire. Pour les lycées, la création d'un nombre important d'établissements entre 1880 et 1900 et l'immense vide laissé par la première guerre mondiale en font une période peu féconde sur le plan de la production architecturale. Cela est avéré dans notre région. Par exemple, à Toulouse, des groupes scolaires sont construits (notamment par l'architecte J. Montariol) tandis que les travaux dans les lycées sont des restaurations (lycées de jeunes filles Saint Sernin) ou des extensions (lycée Fermat). Les innovations concernent plutôt la capitale. Des tentatives originales avec un renouvellement radical au plan spatial s'appuient notamment sur les performances des matériaux nouveaux. Le groupe scolaire Karl Marx d'André Lurçat (Paris, 1931) est érigé en modèle d'architecture moderne. Une tendance académique coexiste avec le régionalisme, le style «paquebot», l'architecture avant-gardiste. Le lycée de jeunes filles Camille Sée (Paris 1934, François Le Cœur, architecte), austère et rationnel est un des premiers grands bâtiments en béton armé sur une parcelle très exigüe qui oblige le concepteur à s'élever sur 8 niveaux. De larges galeries lumineuses y servaient de lieux de récréation et la gymnastique se pratiquait sur les toits terrasses. Les impératifs de représentation de l'institution subsistent souvent au détriment de la fluidité et la qualité des espaces intérieurs. Est également adapté au programme des lycées l'ossature en béton armé avec remplissage de façade utilisée pour la construction industrielle et qui anticipe l'industrialisation massive du bâtiment après-guerre.



Lycée Bellevue



Lycée Argelès-Gazost



Lycée Bellevue, 1952, Toulouse

Camille Montagné, architecte (Grand prix de Rome, 1932). Il doit sa création au legs du banquier toulousain Ozenne : le magnifique parc du château de Bellevue, destiné à «favoriser l'épanouissement des lycéens à l'écart du centre ville». Lycée pilote, architecture de barres privilégiant la densité et limitant la consommation d'espace, il fut doté d'installations exceptionnelles : piscine couverte, ateliers, laboratoires, terrains de jeux et de sports.

Lycée Argelès Gazost, 1955

André Remonet, architecte (Grand Prix de Rome). utilise une trame en saillie sur la façade qui provoque de très belles ombres portées. Matériaux traditionnels et béton se mettent en valeur mutuellement. Le lycée comporte également de très intéressants éléments d'art décoratif et de mobilier.



Lycée Déodat de Séverac

Lycée Déodat de Séverac, 1960, Toulouse

Louis Sainsaulieu, architecte.

Une barre impressionnante par sa longueur accueille salles et ateliers dans un parc arboré. Une architecture de brique, métal et verre, rigoureuse, sobre et soignée, d'une agence inspirée par l'architecture américaine. Restaurant, lieux d'enseignement et internats bénéficient de bâtiments séparés.

Lycée agricole Fonlabour, Albi

Henri Brunerie, architecte. En pleine période d'industrialisation massive du bâtiment, le lycée Fonlabour offre qualité de composition et de construction : campus arboré, rationalité constructive d'une structure béton, caractère soigné du remplissage brique allié à des menuiseries bois.

Lycée professionnel Guynemer, 1960, Toulouse

L'architecte toulousain Louis Cazelles a construit de nombreux établissements scolaires dans le Sud de la France et notamment en région Midi-Pyrénées (Lep Sixte-Vignon à Aureilhan et lycée technique professionnel de Saverdun). Dans le contexte urbain, l'architecture de brique et de béton allie des accents régionalistes à un style plus proche des années 30-40 que des années 60.



Lycée Agricole Fonlabour



Lycée Guynemer



1959

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE JUSQU'À 16 ANS 6 janvier

Les Trente Glorieuses sont marquées par une explosion scolaire sans précédent (enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans et «baby boom») avec pour corollaire un centralisme fort. Pendant la grande phase d'industrialisation de cette époque, il faut construire vite et de manière la plus économique possible. Les changements majeurs consistent à rejeter les vides des cours de récréation à l'extérieur, utiliser une trame modulaire (trame «Education Nationale» de 1,75m, circulaire de 1952), desservir par couloir central des locaux pouvant être des salles de classe, des bureaux, etc.

“Le lycée entre dans l'ère de la préfabrication. Il en découle une uniformisation des édifices sur tout le territoire français dont l'administration centrale devient l'agent principal.”

La trame correspond à une largeur de couloir, à un box d'internat, les salles de classes à cinq trames sur quatre. Les hauteurs sont limitées à 3m. Le lycée entre dans l'ère de la préfabrication. Il en découle une uniformisation des édifices sur tout le territoire français dont l'administration centrale devient l'agent principal. L'implantation de ces édifices linéaires pauvres autant du point de vue architectural que pédagogique répond aux conceptions urbanistiques de la période, sans souci de l'espace urbain ou de la qualité du lieu mais ont le mérite d'accueillir les élèves à la rentrée. L'établissement Déodat de Séverac à Toulouse (Louis Sainsaulieu, architecte) le lycée de Fonlabour à Albi (Henri Brunerie, architecte) comptent parmi les meilleurs contre-exemples en Midi-Pyrénées, avec leur vaste campus arboré et une architecture de qualité.

1973

INCENDIE DU COLLÈGE EDOUARD PAILLERON À PARIS 6 février

Mai 68 a secoué nombre de lycées. L'évolution de l'opinion dans les années 70, le rejet du «lycée caserne», le renouveau pédagogique ont exercé une pression face à l'administration centrale. Le sinistre incendie du collège Pailleron (20 morts) entérine l'arrêt d'utilisation des structures métalliques dans les lieux d'enseignement et une réglementation plus stricte contre le feu. Par ailleurs, les exigences d'isolation augmentent avec la crise pétrolière. Le service de constructions industrialisées (Ministère de l'Éducation) demande à des équipes constituées d'entreprises BTP et d'architectes de présenter chaque année de nouveaux procédés constructifs offrant : qualité fonctionnelle et technique, délai d'exécution, coûts réduits. Les «catalogues plaquettes» des lauréats sélectionnés par concours étaient à disposition des collectivités locales. Parallèlement aux critiques sur l'urbanisme de zoning, la période est marquée par la recherche d'une meilleure adéquation entre les nombreuses évolutions de la pédagogie et l'architecture. Le social prend un caractère affirmé et de nouveaux locaux naissent de plus en plus nombreux, conformes aux objectifs de rénovation pédagogique : salles spécialisées, locaux socio-éducatifs, etc. Le lycée s'articule autour du centre de documentation (CDI)... La fin des modèles ouvre l'ère de la concertation entre enseignants, administration et architectes pour une architecture plus conviviale, une ouverture sur le monde extérieur et une plus grande responsabilisation des lycéens. La loi Savary (1980) donne obligation de concours d'architectes pour les constructions nouvelles. La même année, dans une architecture critique, le collège Anne Franck à Antony, Jean Nouvel dénoncera les aberrations du système modulaire.

“Le sinistre incendie du collège Pailleron (20 morts) entérine l'arrêt d'utilisation des structures métalliques dans les lieux d'enseignement et une réglementation



Lycée Toulouse Lautrec



Lycée professionnel Jolimont



Lycée Toulouse Lautrec, 1975

Roger Tallibert a participé à des recherches sur les procédés industrialisés d'architecture scolaire. Il a mis au point avec RENADEPE un procédé octogonal basé sur une structure en B.A constitué de poteaux implantés sur une trame carré 7.20x7.20 liaisonnés par des poutres dans les huit directions (7.20m et 10.18m de diagonale de carré). Lycée «pilote» à sa création, il offrait un vaste hall pour les échanges et rencontres, une salle culturelle de 200 places et remplace la cour de récréation par de petits «jardins intérieurs» et une étendue de pelouse.

Lycée professionnel Jolimont, 1980

Roger Tallibert, architecte. L'utilisation du même procédé industrialisé qu'à Toulouse-Lautrec illustre bien la politique de l'état en matière de construction scolaire au début des années 70. Les surfaces polygonales créés pour permettre une plus grande liberté d'aménagement intérieur engendrent une dissolution de forme et un effacement de toute monumentalité symbolique de l'institution.



Lycée des Arènes



Lycée Française



Lycée agri-viticole de Riscle

1986

TRANSFERT DES COMPÉTENCES DU PATRIMOINE SCOLAIRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Lycée des Arènes, 1991

Architecte : *Architecture studio*.

Le contexte péri-urbain, discontinu, est dominé par l'imposante barre des années 70 dite «Le Cristal». L'établissement s'appuie sur la figure emblématique du quartier : les Arènes du Soleil d'Or (construites dans les années 50 puis abandonnées) et reprend leur implantation et leur monumentalité. Une immense façade entièrement métallique s'affiche comme l'écran des activités communicantes du bâtiment.

Lycée Française de Tournefeuille, 2006

Architecte *Numen Munoz* (mandataire), *L. Calestroupat, G. Pedra, M. Clanet*. En virgule dans l'angle de la parcelle et autour du bâtiment circulaire du CDI, le lycée HQE s'organise grâce à une circulation centrale extérieure couverte offrant une véritable promenade interne assurant également la réduction des consommations d'énergie (chauffage) et le confort thermique.

Lycée agri-viticole de Riscle, 2006

Architecte *Daniel Bruggeman* (mandataire), *Pierre Rella, Fabienne Larcade, Odile Bernard Servin, Pascal Servin*.

Le parti architectural et urbain s'appuie sur trois idées essentielles : puiser dans l'identité du Pays de l'Adour pour inscrire le bâtiment dans le territoire avec une écriture contemporaine. / organiser les unités fonctionnelles de différentes échelles et usages (externat/internat, chai logements) en un ensemble cohérent et homogène dans le paysage et qualifier les espaces extérieurs. / Conduire une démarche environnementale en respectant certaines cibles HQE.

La loi de 1986 marque un tournant décisif avec la naissance d'une politique régionale très dynamique en la matière. La Région Midi-Pyrénées crée un outil spécifique, la société de Construction et de Gestion Midi-Pyrénées (COGEMIP) pour mener à bien un vaste programme de travaux sur la majorité des établissements de la Région et conduire la construction de lycées neufs ou d'extension. Ces dernières décennies voient une grande liberté formelle dans la réponse au programme pour réaliser un projet fonctionnel et offrir aux enseignants un outil efficace et aux élèves un lieu de travail convivial. Les architectes portent un regard neuf à l'accueil et à la distribution, aux espaces de vie et de détente tout en apportant performance et qualité aux espaces dévolus à l'enseignement. Les exigences environnementales (HQE)

sont au centre d'opérations significatives sur le plan du développement durable. L'édifice lui-même peut devenir le support de l'éducation au développement durable (EDD) qui est une des priorités actuelles de l'enseignement (circulaire de mars 2007). Ce souci pédagogique s'ajoute à une dimension fondamentale : faire prendre conscience au lycéen de son rapport à l'espace, à l'architecture. Le lycée est un référent qui «marque» pour la vie. A nous, architectes, de sensibiliser les élèves, de stimuler leur désir d'architecture...

«Les architectes portent un regard neuf à l'accueil et à la distribution, aux espaces de vie et de détente tout en apportant performance et qualité aux espaces dévolus à l'enseignement.»

EXPOSITION & VERNISSAGE



Destinée à un large public, «Quatre lycées en Midi-Pyrénées» montrait un échantillon récent d'établissements construits à Toulouse et en département. Sur des fonds noirs comme des tableaux de salles de classe, les lignes photographiques des bâtiments. Au verso, l'écriture est filmique : paroles d'architectes et plastique architecturale se conjugent au présent, celui, au plan régional, d'une forte dynamique dans ce domaine et de la créativité des équipes de conception. Modeste mais convaincante ; «une exposition qui donne envie d'en savoir plus» ont lâché plusieurs visiteurs : joli compliment et parole entendue...



Textes et recherches iconographiques : Sylvie Assassin-Dumons - Photographies : Arthur Perset (lycées Fonlabour à Albi et Guynemer à Toulouse) et le fonds photographique de la COGEMIP (autres photos)
Documents : fonds documentaire de la COGEMIP - Photo ci-dessus à gauche et en bas à droite : Flore Siesling - Les 5 autres : Arthur Perset - Relevés des plans de l'Abbaye-école de Sorèze : Nathalie Prat et Philippe Gisclard - Photos du lycée de Riscle : Agence d'architecture Daniel Bruggeman - Photos du lycée Française : Cédric Munoz
Pour plus d'informations sur les 4 lycées présentés à l'occasion de cette exposition reportez vous au Plan Libre 52 page 11.

LE CORBUSIER, 103 MAISONS ET LA VILLE DE CHANDIGARH

Jusqu'au samedi 19 janvier 2008 Au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville

Sous ce titre énigmatique se cache une idée qui fonde notre enseignement de séminaire et de projet : derrière chaque maison se cache l'idée d'un projet pour la ville, chaque ville a dans ses plis l'idée d'une maison.

Cette exposition se propose de mettre en rapport les 103 maisons que Le Corbusier a conçues au long de sa carrière avec la seule réalisation urbaine qu'il ait jamais vraiment menée à bien : la ville indienne de Chandigarh, capitale du Punjab et de l'Haryana.



En 1947 est proclamée l'indépendance de l'Inde. La politique de son Premier ministre puis Président Jawaharlal Nehru consiste en un vaste plan de modernisation qui s'appuie sur l'industrie, l'agriculture, l'aménagement du territoire, ainsi que sur la neutralité de l'État vis-à-vis de la religion. Ce plan prévoit la construction d'un réseau de plus de cent villes nouvelles afin de rééquilibrer et de renforcer les grands États indiens autour d'activités spécifiques, en s'appuyant sur la compétence d'architectes étrangers.

De 1951 à sa mort en 1965, Le Corbusier travaille sur la nouvelle capitale. Ce sera le seul projet urbain de grande ampleur qu'il réalisera. Toutes les études théoriques comme la « Ville Contemporaine » ou la « Ville Radieuse », tous les projets plus réalistes, tels ceux conçus pour la reconstruction de Saint-Dié ou de La Rochelle, ne verront jamais le jour (1).



Chandigarh, prévue pour 150 000 puis 500 000 habitants, compte aujourd'hui environ un million et demi d'habitants et le chiffre de deux millions se profile à l'horizon 2020. En l'espace de cinquante ans, le prix du mètre carré résidentiel est passé de 9 000 à 14 000 roupies ; non loin après Bombay, il est un des plus élevés de l'Inde. Les riches commerçants et industriels de Delhi sont nombreux à venir s'installer à Chandigarh qui, grâce au Shatabdi Express, n'est qu'à trois heures de train de la capitale. Elle bénéficie d'un climat plus frais grâce à la proximité des montagnes Sivalik et possède de nombreux services de culture, de santé, ainsi que des commerces et des universités. L'importance des espaces verts en fait, selon les Indiens, « la Suisse de l'Inde ». Elle profite aussi de l'arrivée de nouvelles industries qui se développent autour de l'hyper-connectivité de la fibre optique et de la multiplication des lieux de connexion Internet.

Chandigarh est aujourd'hui à un tournant de son histoire : elle n'a que cinquante ans d'existence, mais la question de sa patrimonialisation se pose avec acuité. L'exemple de Brasilia – créée par Oscar Niemeyer et Lucio Costa et classée Patrimoine mondial en 1987 –, est constamment cité lorsque l'on évoque le devenir de Chandigarh. L'État indien, qui a pour règle de ne pas protéger au titre de patrimoine les bâtiments de moins d'un siècle, doit élaborer une jurisprudence adaptée qui actuellement tarde à venir.

Et d'autres questions restent en suspens. Que classer ? L'ensemble de la ville ou seulement le Capitole ? Peut-on imaginer un gel de l'urbanisation à l'échelle de toute la ville ? Faut-il simplement protéger les parties les plus significatives ? Comment intégrer la grande échelle territoriale qui correspond aujourd'hui à la ville ?

LE CORBUSIER, 103 MAISONS ET LA VILLE DE CHANDIGARH

De par la constance d'application du système maintenu sur cinq décennies par des techniciens et des administrateurs zélés, Chandigarh fait figure d'artéfact urbain, au même titre que des villes édifiées à la Renaissance ou des bastides fondées au Moyen Âge, témoins d'une pensée sur la ville en d'autres temps.

Cette exposition propose une double exploration.

_Mesurer comment les outils originels de contrôle de la ville ont fait leurs preuves dans le temps et peuvent ainsi se porter garants de la patrimonialisation ; il s'agit des principes des secteurs, du plan d'arborisation, de la réglementation urbaine.

_Comprendre le système de composition par secteur et sa pertinence.

Les thèmes présentés dans l'exposition (2).

- La question de la densité autour d'un travail de fin d'études de Gaëtan Ruellan,
- La vallée des Loisirs comme système de parc, Lilian Caballero,
- Le système de voirie, vidéos de Pierre Jean Artins monté par Marco Tanca
- Le City Center et la tentation de Venise, Cédric Dupuis,
- L'université du Punjab comme ville idéale, un projet de Pierre Jeanneret, Nicolas Arnal
- La place de la culture dans la ville, Stéphanie Lambert,
- Les loisirs et le sport, du stade au pied de la maison, Sophie Vochré
- Les secteurs des ministres, tissus de villas Youssef El Kabbaj,
- Le secteur 15, les rapports publics privés, Fanny Jarnoux,
- Le secteur 22, « unit village system » Marinell Van Wyck.

En parallèle au travail sur Chandigarh, sont présentées les maquettes des projets de maisons et de palais dans lesquels Le Corbusier a défendu le principe d'un lien particulier entre ville et architecture. Les maquettes réalisées par l'atelier de Tadao Ando sont toutes au 1/200. Elles constituent un document pédagogique de première importance pour comprendre les principes de composition de l'architecte. Au long de sa carrière, il aura donc conçu 106 projets de maisons individuelles dont 36 seulement ont été réalisées et dont 3 furent nommées mais jamais documentées. Entre les projets connus apparaissent ainsi des généalogies formelles, des expérimentations architecturales qui expliquent de soudaines avancées dans l'œuvre, jugées jusque là spectaculaires ou incompréhensibles. Pour ne citer qu'un exemple les projets de maisons pour Ahmedabad et Chandigarh témoignent d'une volonté d'adaptation au climat et aux spécificités culturelles de l'Inde : les projets des maisons pour les familles Chinubhai Chimambhai et Hutheesing expliquent la composition de la villa Shodan et des villas du Gouverneur de Chandigarh.

Depuis trois ou quatre décennies le massacre de nos villes et de nos campagnes par l'étalement urbain est dûe tant à la pauvreté des modèles urbains utilisés qu'à la médiocrité



des maisons construites, dessinant sur nos territoires de pâles désirs, une absence de rêve sur le vivre ensemble. Le phénomène s'accélère et les réglementations successives pour le contrer se révèlent impuissantes. Mais une loi n'est rien sans des savoirs. N'avons-nous rien d'autres à proposer ?

Le vide théorique n'est qu'apparent. Dans l'histoire de l'aménagement des villes au XXème siècle de nombreux urbanistes, architectes, sociologues, politiques se sont efforcés de dégager des techniques et des pratiques suburbanistes permettant de lutter contre les méfaits de l'étalement. Si ces techniques paraissent aujourd'hui en sommeil elles n'en sont pas perdues pour autant.

Ainsi la notion de secteur élaborée pour Chandigarh nous paraît rester, plus de cinquante ans après sa conception, un modèle savant à interroger. La façon dont les indiens se sont appropriés la chose en renforce encore plus l'intérêt, d'où ces voyages, études et expositions.

Rémi Papillault

(1) Chandigarh comme œuvre ouverte, Portrait de Ville, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 2007.

(2) Ce travail de séminaire se prolonge cette année dans un Master Recherche et dans un Projet de Fin d'Etudes à l'ENSAT.

Exposition réalisée au Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville
du 20 octobre 2007 au 19 janvier 2008.

5 rue Saint Pantaléon, 31000 Toulouse - Tél. : 05 61 23 30 49

Visites conférences :

Chandigarh, Œuvre ouverte, le mardi 13 novembre à 17h00.

Les maisons indiennes de Le Corbusier, mardi 11 décembre à 17h30.

Séminaire Stratégies urbaines : Paulette Girard, Rémi Papillault, Anne Péré, Clara Sandrini.

Une coproduction de :

Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Garonne,
CAUE 31.

École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, ENSAT.

Avec le soutien de :

Association des Maîtres d'Ouvrage de la région Midi-Pyrénées - AMO,
Fondation Le Corbusier, Paris,
Cité de l'Architecture et du Patrimoine,
Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

FORMATION

FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 STAGE « L'ENTREPRISE D'ARCHITECTURE, DE SON ORGANISATION À SA PRATIQUE » (*) **RAPPEL**

Formation pour les architectes inscrits au Tableau de l'Ordre en première installation. Subventionnée par la Dapa et l'Ordre des Architectes.

DURÉE ET DATES

Cette formation se déroule par sessions d'un jour par mois, soit 8 heures le vendredi, durant dix mois.

Soit **10 jours** répartis comme suit :

En 2007 : 9 novembre, 23 novembre et 14 décembre

En 2008 : 18 janvier, 15 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai, 13 juin et 4 juillet

(la possibilité est donnée de prendre la formation en cours)

LIEU DE FORMATION

Siège du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées - « L'îlot 45 » - 45 rue Jacques Gamelin à Toulouse (Métro Fontaine Lestang)

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Coût : **720 euros** net de taxes pour l'ensemble des modules

Règlement en trois chèques :

- 250 euros encaissable au 15 octobre 2007

- 250 euros encaissable au 15 janvier 2008

- 220 euros encaissable au 15 avril 2008

Possibilité de prise en charge par le Fif-PI

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse

Annie Montovany, 05 62 11 50 63

(annie.montovany@toulouse.archi.fr)

2 STAGE « LE NOUVEAU PERMIS DE CONSTRUIRE ET LES AUTORISATIONS D'URBANISME » (*) **RAPPEL**

DURÉE ET DATES

1 jour par session. Calendrier 2008 :

Auch : 18 janvier 2008 (Hôtel Campanile)

Foix : 15 février 2008 (Hôtel Lons)

Cahors : 1^{er} février 2008 (Hôtel Kyriad)

Toulouse : 7 mars 2008 (lieu à définir)

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Coût : **130 euros** (repas compris). Possibilité de prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCA-PL

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse

Annie Montovany, 05 62 11 50 63

(annie.montovany@toulouse.archi.fr)

3 STAGE « LA MÉDIATION : UN SAVOIR-FAIRE POUR L'ARCHITECTE » (*)

CONTEXTE ET MOTIFS

Cette formation intervient dans un contexte global d'apprentissage à la prise de parole en public pour des architectes qui seront amenés d'une part, à participer à des jurys de concours et savoir défendre les projets présélectionnés ; et d'autre part, à négocier avec des maîtres d'ouvrage ou à les conseiller.

OBJECTIFS

_Réaliser avec succès un exposé ou une présentation orale dans le cadre professionnel

_Développer ses capacités à argumenter et à prendre la parole en public

_Développer une méthodologie efficace de prise de parole devant un public

PUBLIC

Architectes responsables d'agence et chefs de projets

CONTENU ET DEMARCHE

Méthode pédagogique – Outils

La formation est basée sur une succession d'exercices et de mises en situations. Ces exercices sont analysés en groupe et permettent au formateur d'introduire les apports théoriques et techniques sous forme de courts exposés avec supports transparents.

Des outils d'auto-évaluation sont proposés aux participants afin qu'ils puissent repérer les possibilités d'amélioration de leur intervention.

Le formateur apporte les méthodes, les techniques et conseils nécessaires à la progression.

Des documents synthèse facilitent l'application sur le terrain.

Au cours de la formation, les participants :

_Repèrent leurs points forts et leurs points faibles en expression orale,

_S'exercent aux techniques de prise de parole,

_Préparent et animent leurs interventions, des travaux de groupe,

_S'exercent à s'adapter à des situations et des interlocuteurs différents,

_Bénéficient de conseils personnalisés.

Un livret mémo (support de cours) remis à chaque participant en début de session contient la synthèse des points abordés.

Le 1^{er} jour permettra de rappeler rapidement le contexte de la commande publique et les obligations et devoirs des architectes en présence de tierces personnes. Une première approche des techniques de communication servira de base aux exercices du lendemain.

Le 2^{ème} jour permettra la mise en situation des stagiaires au cours d'exercices à partir de cas concrets de projets d'architecture ou d'urbanisme.

Des projets d'architectes seront affichés dans la salle et serviront de supports aux exercices de communication

ACQUISITIONS

A l'issue de la formation, chaque stagiaire aura les bases d'une bonne communication orale pour s'exprimer clairement et efficacement et pour prendre confiance dans sa prise de parole devant un public pour défendre et argumenter un projet.

INTERVENANTS

Sandrine May, Directrice de Scrip & Cie - Conseil en communication - Maîtrise de droit, Paris X Nanterre, Sciences Po Paris

Danièle Damon, architecte DPLG, Présidente AMO

Patrick Colombier, architecte DPLG, Président d'un syndicat national, architecte conseil

Philippe Moreau, architecte DPLG, Urbaniste en chef de l'Etat, Conseiller pour l'architecture DRAC.

PROCEDURE D'EVALUATION

Au cours du stage

Analyse et mise en pratique des outils, mise en situation d'exposé oral

Expression des participants sur leurs pratiques et leurs outils

Application au cas par cas

Réponses aux questions et plan d'action individuel

En fin de chaque journée évaluation globale à chaud.

ORGANISME DE FORMATION

Script & Cie écouter – écrire – transmettre

153 Chemin de Nicol - 31 200 Toulouse

Tél & Fax : 05 61 61 59 53. Mobile : 06 20 71 77 48

sandrine.may@scriptetcie.com

DATES ET LIEUX DE FORMATION

2007 : Toulouse : 30 novembre & 1^{er} décembre 2007 (L'îlot 45)

2008 : Rodez, Tarbes et Montauban (les adresses précises et le calendrier seront communiqués ultérieurement)

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

380 euros net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Pôle de formation Midi-Pyrénées

http://www.polearchiinformation.org

pole.archiinformation@gmail.com

Pôle - Acad - 51, rue des Paradoux

31000 Toulouse - Tél : 05 34 40 85 06

4 STAGE « MAISON D'ARCHITECTE : OBTENIR DES MARCHÉS » (*)

Formation commerciale pour les architectes

OBJECTIFS

Pourquoi développer les maisons individuelles d'architectes ?

_la maison individuelle représente – de loin – le plus gros marché du bâtiment (4 à 5 fois plus de m² construits que, par exemple, les bâtiments publics) ; les architectes doivent répondre à cette demande et ne pas laisser la place vide, pour les constructeurs notamment,

_bien des maisons individuelles faites par des architectes sont des chefs-d'œuvre, alors que nombre de « pavillons néo-régionalistes » mitent nos paysages,

_des commandes régulières apportent une pérennité aux agences (par exemple 1maison/mois, soit 10 maisons/an génèrent 10 x 200000€ x 13% = 260000€ de CA, base solide pour une agence).

_les marchés privés présentent bien souvent des avantages par rapport aux marchés publics :

- pas de concurrence, souvent 1 seul architecte consulté,
- contrat signé rapidement sans avance de travail (pas d'esquisse à fournir)

- pourcentage d'honoraires plus élevé,

- programme réalisé avec le maître d'ouvrage donnant plus de latitude à l'architecte.

Cette formation, conçue par un architecte pour des architectes, donnera les moyens de conclure des contrats de maisons individuelles (et autres marchés privés) nombreux et correctement rémunérés.

PROGRAMME

• Quels sont les acteurs en présence et comment se positionne l'architecte ?

• Quels sont les avantages du contrat d'architecte ?

• Comment contacter les clients potentiels ?

• Quelles sont les étapes à respecter pour convaincre ?

• Comment mener un entretien commercial efficace et comment signer un contrat rapidement ?

• Comment répondre aux objections telles que :

_quels sont les honoraires ?

_je veux un avant-projet gratuit

_je veux un chiffrage gratuit

_quelles sont vos garanties ?

_je vais réfléchir...

• Comment mettre en place sa propre démarche commerciale ?

La formation est partagée entre exposés et jeux de rôles où chacun participe pour acquérir des réflexes professionnels lorsqu'il sera « en situation ». Ces jeux de rôles sont visualisés en vidéo afin de se connaître – et donc progresser – comme on n'en a jamais l'occasion : savoir comment on est face à un client.

INTERVENANT

Jean-François ESPAGNO, Architecte

2 avenue du Docteur Gomma, 09110 Ax-les-thermes

Bureau 05 61 01 98 04 - 06 16 26 31 98

Domicile 05 61 64 02 96 - fax 05 61 64 03 46

larando@club-internet.fr

PROCEDURE D'EVALUATION

Comparaison du nombre de commandes privées obtenues au bout d'un an comparé à celui de l'année précédente la formation. Augmentation du Chiffre d'Affaires « Commande Privée » dans cette même année.

DURÉE ET DATES

2 jours : 13 et 14 décembre, soit 14 heures de formation

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse

Annie Montovany, 05 62 11 50 63

(annie.montovany@toulouse.archi.fr)

5 STAGE « ARCHITECTURE, URBANISME ET PRODUCTION DU PAYSAGE » MODULE 5 « LES ESPACES PUBLICS »

Vers des espaces publics durables : PROGRAMME Module 5

CONTEXTE

La loi paysage de 1993 a mis sous contrôle de l'état non seulement les sites exceptionnels mais également les paysages de notre quotidien. Face à la très forte demande sociale et politique en matière de paysage rural et urbain, les professionnels du cadre bâti et du cadre de vie sont aujourd'hui dans la nécessité d'intégrer des problématiques paysagères dans leurs pratiques professionnelles.

OBJECTIFS

Acquérir et compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux professionnels du cadre bâti et du cadre de vie de prendre place dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères.

PUBLIC ET DÉBOUCHÉS

Architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres, techniciens des collectivités publiques et de l'Etat, élus...

INTERVENANTS

• Sylvie Assassin, architecte-paysagiste • Joël Berthon, ingénieur et concepteur lumière • Olivier Pousse, entrepreneur VRD • Jean-Noël Tournier, paysagiste

PROGRAMME

Vendredi 23 novembre 2007

Matin, Sylvie Assassin et Olivier Pousse : • espaces publics et qualité des paysages urbains, une démarche globale et concertée • des études préalables au chantier • études de sols, terrassements, réseaux, gestion du pluvial • revêtements de sols, nouveaux matériaux, perméabilité • mobilier urbain.

Après-midi, Sylvie Assassin : • végétal et espace public : qualités sensibles, écologiques et structurantes du végétal. Relation végétal/bâti. Projet de plantation. Contraintes (sol/ sous-sol, aériennes et anthropiques) • espaces publics et transports collectifs, partage voirie, stationnements, déplacements doux.

Joël Berthon : • paysages urbains nocturnes. La lumière économe. **Déplacement vers Bordeaux-Bègles, départ 17h45, arrivée 20h45.** • Visite nocturne des quais de Bordeaux et de la Place de la Bourse qui ont fait l'objet d'un Plan lumière.

• Dîner et nuitée à Bordeaux (pris en charge par l'ENSA Toulouse)

Samedi 24 novembre 2007

Matin, Jean-Noël Tournier : • Présentation de la méthodologie du projet d'aménagement du site de Tartifume à Bègles

Après-midi, Jean-Noël Tournier : • visite du projet d'aménagement du site de Tartifume à Bègles et d'autres espaces publics.

Déplacement vers Toulouse, départ 17h45, arrivée 20h45.

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de la Formation Continue de l'Architecture (CIFCA) – ENSA Toulouse - N° d'agrément : 7331 P00 2031 - SIRET : 193 101 508 000/11 - Code APE : 9215

DURÉE ET CALENDRIER DE LA FORMATION

Module 5 : 2 jours, 23 et 24 novembre 2007, soit 14 heures de formation

COÛT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

210 euros net de taxes
Possibilité de prise en charge totale ou partielle par votre OPCA.

BULLETIN D'INSCRIPTION (ci-après - ne pas détacher)

A renvoyer au CIFCA – ENSA Toulouse – 83 rue Aristide Maillol – BP 10629 – 31106 TOULOUSE CEDEX 1
ATTENTION : INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL, DERNIER DÉLAI LUNDI 19 NOVEMBRE : annie.montovany@toulouse.archi.fr et envoi par courrier du bulletin d'inscription et du chèque correspondant.

(*) Fiches détaillées consultables sur www.architectes.org (rubrique « formations »)

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Fonction :

Adresse :

Tél fixe :

Tél portable :

E-mail :

Ci-joint un chèque de 210 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSA Toulouse

ACTU DE L'USAMP

U S A M P

Union des Syndicats d'Architectes de Midi-Pyrénées

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE DU 19 SEPTEMBRE 2007 À TOULOUSE

PRÉSENTS :

Collège salariés

François DUDILIEU (spabeic/cfe/cgc)
Alain HENAU (synatpau cfdt)
Alexandre LEMSEN (syndicat fo/btp)

Employeurs

USAMP (unsfa)
Catherine CHARLES-COUDERC (Aveyron),
Marie EYCHENNE (Ariège)
Luc MONNIN (Haute-Garonne),
Claude de VESINS (Tarn et Garonne)

Syndicat de l'architecture

Philippe BRUNIQUEL (Haute-Garonne), Gérard HUET (Haute-Garonne)

Organisation

Pour respecter la rotation statutaire Monsieur Hénau assure la présidence de la CPR, Claude de Vesins, vice-président.

Pôle de compétence de formation continue des professionnels de l'architecture et du cadre de vie de Midi-Pyrénées

Programme exposé par Monsieur César JUVÉ

2006 : enquête sur les besoins
2007 : préparation du terrain
2008 à 2010 : approfondissement des besoins et des liens des partenaires.

Un comité de pilotage intègre deux membres de la CPR qui doivent être désignés avant le 15 décembre ; auparavant la CPR débattait du document ADEC 2008/2010.

Observatoire national

La CPN a missionné un cabinet pour analyser, à partir de mars 2008 par région, les rémunérations des salariés d'architecte en utilisant les feuilles DDADS.

Valeur du point

Arrêtée suivant procès verbal joint :
Haute-Garonne = 6,60 - Autres départements = 6,50

Fonctionnement de la CPR

Outre la valeur du point la CPR doit, entre autres missions, participer aux réflexions sur l'emploi et la formation, il est souhaitable qu'elle puisse répondre à des questionnements de ses mandants ; c'est pourquoi il est nécessaire qu'elle dispose d'une adresse et d'un secrétariat.

Une demande d'hébergement sera faite à l'Ordre, le besoin en personnel sera défini ; transitoirement un administratif de l'ordre voire de l'USAMP pourrait, moyennant facturation assurer un service de courrier.

Complémentaire santé

L'inscription des salariés sera obligatoire en 2008, les modalités seront portées à la connaissance des agences.

Travaux CPN

Prise en compte par la convention collective des lois sur le dialogue social et l'égalité homme/ femme ; rien encore sur un fond social de solidarité.

Diffusion

La feuille de présence et le PV d'accord sont confiés à Alain Hénau pour dépôt à l'APGP .

Emetteur du présent compte-rendu :

Claude de Vesins le 05 octobre 2007.

COMMUNIQUE AG DE L'USAMP DU 4 OCTOBRE 2007

Assistaient pour le **09 Ariège** : Jean François Espagno – Marie-Claude Eychenne-Vidal / pour le **12 Aveyron** : Catherine Charles - Couderc (Excusée). Jean Louis Legrand / pour le **31 Haute Garonne** : Anne Vézard (Excusée). Luc Monnin / pour le **32 Gers** : Patrice Gamez (Excusé) / pour le **46 Lot** : Pierre-Marie Gilles / pour le **82 Tarn et Garonne** : Gilles Taulier (Excusé). Claude de Vesins suivant l'ordre du jour, il a été procédé à l'élection d'un nouveau

bureau, chaque département ayant disposé de 6 voix (compris chacun des présidents de département).

Election d'un nouveau bureau :

Une nouvelle équipe a été constituée autour de Marie-Claude Eychenne-Vidal élue à la présidence.
Le Secrétariat est assuré par Jean-Pierre Sirven
Secrétaire adjoint : Luc Monnin.
La fonction de Trésorier est assurée par Alain Marty.

Les commissions sont animées par :

Commission Relations CPR : Claude de Vesins et Catherine Charles-Couderc
Commission Code des marchés publics et urbanisme : Pierre-Marie Gilles et. Luc Monnin
Commission économie et relations avec nos partenaires professionnels : Jean-Louis Legrand et Jean-Paul Fontaine
Commission marchés privés : Jean-François Espagno
Commission formation : Marie-Claude Eychenne-Vidal
Commission développement des actions syndicales : A pourvoir

Les objectifs du nouveau bureau ont été définis comme suit :

- _Structurer l'USAMP et lui donner les moyens de fonctionner efficacement.
- _Communiquer autour des buts de l'USAMP et notamment auprès des maîtres d'ouvrage institutionnels dans chacun des départements et en région.
- _Finaliser nos relations avec l'UNSFA.
- _Engager les analyses nécessaires qui permettront à l'USAMP de mieux connaître les dysfonctionnements économiques touchant nos agences (analyse de fond sur nos rémunérations au regard de nos missions, répartition des honoraires avec nos co-traitants).
- _Maintenir et développer notre participation au sein de la commission paritaire régionale.
- _Maintenir et développer nos actions au sein du pôle de formation de Midi-Pyrénées.
- _Maintenir et développer des actions de partenariat avec le Conseil de l'Ordre des architectes de Midi-Pyrénées.

Le 4/10/07, Le nouveau bureau de l'USAMP.

RÉSULTATS

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
PA	Construction d'une caserne de gendarmerie à Rignac (12)	Communauté de Communes du Pays Rignacois		Jean-Pierre Cieutat / C.E.I. (bet) / Alizé (bet)
AOR	Réhabilitation d'un bâtiment de 3200 m ² à Villefranche de Rouergue (12)	Communauté de Communes du Villefranchois		Jean-Claude Bonnet / Sarl Filiatre - Mansour / Olivotto / Inse
PA	Construction d'une structure petite enfance multi-accueil de 20 places, lieudit "Prestillou", route de Seilh, à Aussonne (31)	Mairie d'Aussonne		Sarl Filiatre-Mansour
PA	Restructuration et réhabilitation de l'école maternelle du groupe scolaire Vasconia à Muret (31)	Mairie de Muret		Pierre Dis
PA	Construction de la salle polyvalente de Lespinasse (31)	Mairie de Lespinasse		Lucien Calestroupat
PN	Rénovation du bâtiment S du site de la Manufacture des Tabacs, rue de l'Abreuvoir, à Toulouse (31)	Université Toulouse 1 Sciences Sociales		Sarl Gabriel et Michèle de Hoym de Marien
PN	Restructuration du bâtiment de travaux pratique de physique sur le Campus de l'Université P. Sabatier Toulouse III (31)	Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse		Bernard Paintandre / Tassera
AOO	Restructuration de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille à Auch (32)	Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille d'Auch		Philippe & Christophe Robert
AOO	Aménagement d'un centre administratif communal et intercommunal à Auch (32)	Mairie d'Auch		Alain Delmas / Christian Labaysse / Robert Ingénierie / Sud Etudes / Ergo / Atmosphère
PA	Extension de la salle polyvalente de Linac en salle associative et multiculturelle (46)	Mairie de Linac		Philippe Bergès / Sarl CEI / Sarl Bréhault Ingénierie
PA	Restructuration du groupe scolaire de Saint-Sardos (82)	Mairie de Saint-Sardos		Bernard Salomon

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception - réalisation / AOO = appel d'offres ouvert / AOR = appel d'offres restreint

PLAN LIBRE ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement / Pour une durée de 1 an soit 10 numéros.
Professionnels : 20 € / Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) : 10 €
 Bulletin à envoyer accompagner du règlement à : Plan libre / Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées,
 45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse.

MAISON DE
L'ARCHITECTURE
Midi-Pyrénées

nom - _____
 prénom - _____
 profession - _____
 société - _____
 adresse - _____
 e-mail - _____

Plan libre est édité tous les mois à l'initiative de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel
 A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Édition : Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / **N° commission paritaire :** 1204 T 8 2517 / **Directeur de la publication :** Jean-Manuel Puig / **Directeur de l'information :** Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol et Anissa Mérot / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras / **Ont participé à ce numéro :** Sylvie Assassins-Dumons - Marie-Martine Lissarrague - Dominique Lyon - Rémi Papillault - Carme Pigem / **Impression :** SRI / n° ISSN : 1638 4776 / Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.f / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du ministère de la culture et de la communication, la DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute Garonne, la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, Comptoir Seigneurie Gauthier, Enia Tecsom, Imerys T.C, NPN, Pilkington, Rehau, Technal.



Black 07570_PlanLibre_2002_page 01 1

ZAC DE LA CARTOUCHERIE À TOULOUSE

EXPOSITION

du mardi 06 au vendredi 23 novembre 2007

La ville de Toulouse est à l'initiative de l'aménagement d'une ZAC sur les 33 hectares des anciens terrains de GIAT Industrie. Cette exposition retrace les enjeux urbains, sociaux et environnementaux abordés depuis le marché de définition jusqu'à l'actuel projet de ZAC.



L'îlot 45 / Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées
45 rue Jacques Gamelin / 31100 Toulouse
Métro : Fontaine-Lestang / entrée libre du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
05 61 53 19 89 / ma-mp@wanadoo.fr / www.ma-lereseau.org



MAIRIE DE  TOULOUSE
www.toulouse.fr



Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, Enia Tecsom, Imerys T.C, NPN, Pilkington, Rehau, Technal.